

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

20230622006DE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE PREB AU TITRE DU FOND VERT 2023

Monsieur le Président propose de solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre du fond vert sur la ligne ingénierie pour le projet d'étude de rénovation énergétique des bâtiments publics (PREB) pour la seconde tranche. Il est précisé que l'étude PREB seconde tranche concerne 17 bâtiments. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Mise en place d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics (PREB) : réalisation des audits sur les bâtiments	78 250 €	ETAT (Fond vert)	62 600€	80%
		Autofinancement	15 650 €	20%
TOTAL	78 250 €	TOTAL	7 250 €	100 %

RF
AUBILAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622006DE-DE

Le Conseil d'autoriser Monsieur le Président à le dispositif fond vert au titre de la ligne ingénierie à hauteur de 62 600€, soit 80% et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, autorise Monsieur le Président à solliciter le dispositif fond vert au titre de la ligne ingénierie à hauteur de 62 600€, soit 80% et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



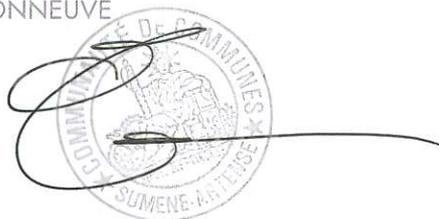
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**

Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622006DE-DE